

Sujet :[INTERNET] Déterrage des blaireaux

Date : Tue, 11 May 2021 08:59:46 +0200

De : Joelle Salin

Messieurs,

Je m'oppose à cette activité cruelle et inutile.

Le blaireau est une espèce protégée dans la plupart des pays européens.

Le déterrage est contraire à la Convention de Berne que la France a signée..

il est aussi contraire au code de l'environnement ainsi qu'aux recommandations de l'Agence de sécurité alimentaire et de l'alimentation.

Les dégâts supposés du blaireau peuvent se confondre avec ceux des sangliers, trop nombreux et l'on sait pourquoi !

D'autre part, cet animal est forestier et ses dégâts ne peuvent être que marginaux !

Cette chasse n'est qu'un prétexte pour satisfaire un lobby avide de violence gratuite.

Je vous invite donc à quitter le vieux monde de chasse et de sang.

Mes salutations